



FÉDÉRATION DES MÉDECINS DE FRANCE ILE-DE-FRANCE

60, rue Laugier - 75017 PARIS • Tél. : 01 47 63 40 52 - Fax : 01 47 64 93 41

## Elections URPS Ile-de-France

Le 8 septembre 2010

Cher collègue,

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) créées par la loi HPST, vont remplacer les Unions Régionales de Médecins libéraux (URML).

L'issue du scrutin du 29 septembre est cruciale car **elle conditionne la représentativité des spécialistes** face au représentant de l'Etat : l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France.

La **FMF-Spé** dénonce l'humiliation conventionnelle qu'ont subie les spécialistes de proximité au cours de la précédente convention, **qu'elle seule a toujours refusé de signer.**

Les spécialités ont payé au prix fort la division syndicale. Engagée depuis sa création dans la défense de la médecine de proximité, la FMF Spé Ile-de-France a toujours privilégié :

- ▶ le dialogue entre spécialistes et généralistes, qui a permis de faire de la FMF **La Centrale de l'Union Syndicale** ;
- ▶ le respect des autres syndicats, plutôt que l'invective que pratiquent certains, ce qui fait de la FMF **un syndicat d'ouverture pour tous les spécialistes libéraux.**

Nous **FMF-Spé** invitons tous les spécialistes à voter pour les représentants du seul syndicat qui, depuis toujours et sans jamais déroger à sa mission, se bat pour maintenir une médecine spécialisée de proximité et l'accès aux soins pour tous.

La FMF s'est battue et va continuer à se battre **pour que les spécialités cliniques ne soient pas dépossédées de leurs actes de base** par des délégations de tâches abusives.

Les candidats spécialistes de la FMF s'engagent à soutenir vigoureusement les revendications spécifiques suivantes lors de la discussion de la future convention :

- ▶ indispensable ré-évaluation du CS et négociation de la CCAM clinique jusqu'à obtention d'une juste revalorisation des actes spécifiques de chaque spécialité ;
- ▶ pérennité du paiement à l'acte ;
- ▶ accès amélioré à toutes les spécialités hors d'un parcours de soins actuellement ubuesque ;
- ▶ liberté d'installation et de prescription ;
- ▶ apurement du passif des retraites avec suppression de l'ASV et maintien des droits acquis ;
- ▶ ré-ouverture pour tous du choix du secteur 2, créé rappelons le par la FMF et qui répond à l'absence de tout profil de carrière.

DÈS LE 22 SEPTEMBRE VOTEZ POUR LES CANDIDATS FMF SPÉ.

**ILS S'ENGAGENT À DÉFENDRE  
VOTRE DIGNITÉ DE MÉDECIN SPÉCIALISTE !**